



**Berset Alexandre, Julmy Markus**

Quel soutien au développement de la recharge bidirectionnelle ?

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 27.03.25

## Dépôt

La production d'énergie solaire est un des piliers du développement de l'énergie renouvelable et indigène. La Confédération soutient la pose de panneaux photovoltaïques et de plus en plus de ménages bénéficient d'une production propre en électricité de source solaire. Malheureusement, les pics de production ne correspondent pas toujours aux pics de consommation. De ce fait, une partie de la production des installations photovoltaïques doit bien souvent être injectée sur le réseau. Cette situation est dommageable aux productrices et producteurs d'énergie solaire, qui sont obligé-e-s de vendre leur courant à très bas prix. Ces apports d'énergie dans le réseau en milieu de journée ne sont pas non plus positifs pour le réseau électrique dans son ensemble.

Parallèlement au développement de la production d'énergie solaire, de plus en plus de citoyennes et citoyens font le pas vers la mobilité électrique. Il en résulte que de plus en plus de ménages disposent d'une batterie de voiture électrique qui pourrait potentiellement servir de stockage pour l'énergie solaire produite mais non utilisée sur le moment. Par ailleurs, de plus en plus de modèles de voitures électriques offrent déjà la technologie de recharge bidirectionnelle. La batterie peut alors être rechargée par les panneaux solaires ou le réseau, mais elle peut également fournir de l'énergie vers le ménage à certains moments de la journée ou de la nuit.

L'utilisation de batteries de voitures électriques en tant qu'accumulateurs d'électricité semble pouvoir répondre à de nombreux défis et être bénéfique aux productrices et producteurs d'énergie solaire ainsi qu'à la gestion du réseau électrique. Cependant, dans la pratique actuelle, il semble qu'il soit encore compliqué d'utiliser cette technologie.

Au vu de ce qui précède, les soussignés prient le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Est-il actuellement possible d'utiliser la technologie de recharge bidirectionnelle dans le Canton de Fribourg ?
2. Quelles sont les barrières à l'utilisation de cette technologie ?
3. Quelles pourraient être les mesures permettant d'encourager cette technologie à l'échelle nationale et cantonale ?
4. Le Conseil d'Etat est-il favorable au développement de cette technologie ?
5. Le Conseil d'Etat entend-il mettre en œuvre des mesures pour favoriser le développement de cette technologie ?

—